

La photographie de paysage comme instrument de planification urbaine.

Laurent COUDERCHET, UMR CNRS 5185 ADES, Université de Bordeaux 3
Serge ORMAUX, UMR CNRS 6042 THÉMA, Université de Franche-Comté

La photographie est une image fidèle d'une réalité matérielle et l'expression de regards multiples sur les lieux et les territoires, elle contribue à parler et faire parler du paysage, dans le sens d'une meilleure compréhension des représentations des acteurs territoriaux, ou de l'engagement à un processus de médiation paysagère, nécessaire à la réalisation d'un projet de territoire. Le projet repose pourtant sur la carte et le plan : état des lieux et projections dans l'avenir.

La planification urbaine, comme toute forme d'aménagement, fait donc appel à deux univers fondamentaux de la représentation spatiale, ceux qu'Erwin Straus nomme "l'espace du paysage" et "l'espace de la géographie" [*Du sens des sens* (1935)]. On est bien là en présence de deux filières de représentation dont l'une est celle du vécu, et l'autre celle du zonage et de la décision. Nous proposons de contribuer à la réflexion sur la place de l'image du paysage dans la construction des territoires à travers une expérience conduite dans le pays de Montbéliard. La communauté d'agglomération du pays de Montbéliard dispose d'informations structurées sur la dynamique d'occupation de l'espace qui offrent des indications précieuses sur les modalités du développement des communes depuis une cinquantaine d'années. Les extraits cartographiques de la base de données présentent toutefois l'abstraction de la représentation projectionnelle et sont assez difficiles à exploiter en concertation dans l'élaboration du projet de planification urbaine. La photographie est alors un moyen de dialogue entre acteurs (élus) et experts/chercheurs qui situe le paysage au cœur du projet de planification. Le processus qu'elle permet d'enclencher s'apparente à une médiance [Augustin Berque, *de milieux en paysages*, (2000)] qui relie l'espace vécu et celui de l'aménagement.

Nous présentons une recherche en chantier à partir du cas de deux communes dont les trajectoires de développement opposées présentent des signatures paysagères contrastées. Impliqués dans la révision de leur document d'urbanisme, nous avons très largement fait appel à la photographie pour les bilans prévus par la procédure. Cette image du paysage quotidien suscite en effet des réactions nombreuses et interactives de la part des parties prenantes du projet de développement urbain, elle fait parler du paysage et des conditions de sa production : les grandes orientations urbanistiques ayant produit la ville. Du débat émergent progressivement les processus dont on retrouve trace dans la base de données cartographiques ; l'amorce du projet d'urbanisme procède alors d'une sélection des dynamiques paysagères reconnues par les élus comme positives, elle prend la forme d'ébauches de plans d'informations nouveaux dans la base de données.

La démarche offre une alternative aux propositions stéréotypées des services préfectoraux et des guides méthodologiques du Ministère de l'Équipement, elle va dans le sens d'une décentralisation plus authentique puisque c'est ici le matériel paysager local qui produit le projet d'urbanisme. On montre en effet à l'aide de ces deux exemples toute l'ambiguïté du "Porter à connaissance" de l'État qui, dans le cadre des lois Barnier et Lepage de 1995 et 1996, insiste systématiquement sur la nécessaire limitation de l'étalement urbain et densification de la construction. La première de nos communes avait anticipé sur ces orientations alors que la seconde suivait une voie plus débridée, les effets de ces politiques opposées sur le système socio-spatial et le matériel paysager disponible offrent des potentiels de développement qui ne sont pas toujours favorables au modèle orthodoxe.